

Fêtes de fin d'année

Depuis la mise en place d'OTT, nous n'avons de cesse encore et encore de réclamer l'usage que la Direction nous a volé !

Nous l'avons compris, cette année encore, le père Noël n'est pas postier... Salaire de misère, prime au rabais, Cadeau aux enfants en fin d'année supprimé dans certaines Directions ... Un peu comme le budget Lecornu ... Gel des salaires, des prestations sociales, doublement de la franchise médicale...La liste est longue....Et toujours l'augmentation de l'âge de la Retraite...

Et bien, pour la CGT, nous n'accompagnons pas le changement quand il est régressif, nous le combattons !

La CGT et le personnel demandent l'octroi d'une veille de fêtes non travaillée.

Et cette année encore, donc, la Direction nous impose des horaires de 8h à 16h et bien sûr, il faut récupérer !!! NON, ce ne sont pas des journées comme les autres. Ces jours, sont pour beaucoup, Collègues et Clients, synonymes de préparation des fêtes.

Laisser le choix entre travailler le 24 ou le 31, avec un aménagement d'horaires sur la journée travaillée pour ne pas finir trop tard reste une revendication portée par la CGT et les salariés.

Signez la pétition !



Concernant le cadeau des Noël des enfants, dans beaucoup de services, il fait partie de la culture d'entreprise. On avait déjà vu cet usage bien attaqué. Les plus anciens ont connu le temps où le Noël des enfants était un moment de partage où ces derniers étaient conviés à des spectacles, activités et recevaient un cadeau. Bien plus impersonnels étaient les chèques cadeaux distribués aux agents ayant des enfants dans la tranche d'âge éligible.

Aujourd'hui certaines directions locales annoncent qu'il n'y aura plus de cadeau pour les enfants ! Le Grinch (après le père fouettard en 2024) aurait-il pris la tête du Groupe ? La raison invoquée ? Les services ne pourraient plus engager d'actions qui relèveraient des périmètres des ASC (Activités Sociales et Culturelles) aujourd'hui gérées par les CSE d'établissement.

Cela sous entendrait donc que les chèques-cadeaux distribués pour les enfants l'étaient sur le budget des AS lorsqu'elles étaient gérées par la Direction Nationale des Activités Sociales, (DNAS) budget désormais géré par les CSE ?

Et bien pas du tout, ces chèques étaient payés sur des lignes de budget des services directement et parfois de façon obscure (Budget événementiel, qualité de vie et condition de travail, ...)

Ces lignes de budget n'ont jamais été redirigées vers les CSE. Alors, c'est quoi le problème ?





Fêtes de fin d'année

**Le personnel de
avec la CGT, revendique :**



- ✓ L'octroi d'une veille de fêtes par salarié à minima, le 24 ou 31 décembre, non travaillée.
- ✓ Pas de rattrapage d'heures sur la journée travaillée.
- ✓ L'augmentation du pourcentage de congés pour les lendemains de fête, le 26 décembre 2025 et le 2 janvier 2026.
- ✓ Report de congés comme le permet le BRH de 1986, à savoir 2 fois la durée de travail hebdomadaire + Boni jusqu'au 30 avril 2025.
- ✓ Chèque cadeau de 100€ par Postier, parent d'enfant.
- ✓ Le 13ème mois.

NOM - Prénom	SIGNATURE

NOM - Prénom	SIGNATURE

